

MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2024



MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2024

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé des résultats	6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé de la variation des actifs financiers net (dette nette)	8
État consolidé des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10 - 29



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur le Maire et
aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité des Hautes-Terres (la « municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Autres points

Les états financiers de la Municipalité des Hautes-Terres pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre auditeur indépendant. Ce dernier a exprimé une opinion non modifiée en date du 9 octobre 2024 sur les états financiers.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.



Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la municipalité pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Paulin Gagnon

Paulin Gagnon

Comptables Professionnels Agréés

Caraquet, Nouveau-Brunswick

Le 25 novembre 2025



	2024 Budget (non-vérifié) (Note 18)	2024 Résultats	2023 Résultats
REVENUS			
Mandat d'impôts fonciers	4 492 174 \$	4 501 370 \$	4 131 699 \$
Services à d'autres gouvernements	139 346	144 738	133 193
Autres transferts gouvernementaux	-	1 519 653	1 474 385
Frais aux usagers - Égouts	265 540	281 759	269 688
Autres revenus - propres sources	<u>171 700</u>	<u>151 313</u>	<u>124 226</u>
	5 068 760	6 598 833	6 133 191
DÉPENSES			
Services d'administration générale	980 986	1 455 310	1 279 997
Services de protection	1 826 263	1 922 278	1 637 173
Services des transports	1 103 882	1 208 171	1 112 590
Services d'hygiène	455 030	464 127	478 770
Services de développement économique	299 935	332 220	326 327
Services récréatifs et culturels	406 049	412 741	337 984
Évacuation des eaux usées	<u>340 664</u>	<u>347 849</u>	<u>495 585</u>
	<u>5 412 809</u>	<u>6 142 696</u>	<u>5 668 426</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (note 17)	<u>(344 049) \$</u>	456 137	464 765
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		<u>7 987 841</u>	<u>7 523 076</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		<u>8 443 978 \$</u>	<u>7 987 841 \$</u>

SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (notes 20 et 21)



MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 DÉCEMBRE 2024

Page 7

	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	705 241 \$	111 305 \$
Encaisse affecté	128 436	19 511
Débiteurs (note 3)	<u>1 176 626</u>	<u>1 382 664</u>
	<u>2 010 303</u>	<u>1 513 480</u>
PASSIFS		
Découvert bancaire	-	140 542
Emprunts bancaires (note 4)	2 042 169	1 596 209
Prêts temporaires (note 5)	1 618 000	-
Créditeurs et charges à payer (note 6)	1 544 876	1 395 797
Revenus différés	148 383	-
Dette à long terme (note 7)	4 597 000	4 243 000
Congés de maladie courus (note 9)	<u>113 578</u>	<u>102 525</u>
	<u>10 064 006</u>	<u>7 478 073</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>(8 053 703)</u>	<u>(5 964 593)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	28 812 995	25 560 040
Amortissement cumulé (note 8)	<u>(12 337 557)</u>	<u>(11 627 195)</u>
Immobilisations nettes	<u>16 475 438</u>	<u>13 932 845</u>
Frais payés d'avance	<u>22 243</u>	<u>19 589</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>8 443 978 \$</u>	<u>7 987 841 \$</u>
ÉVENTUALITÉS (note 13)		
ENGAGEMENTS (note 14)		

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Denis Landry, Maire
Ghislain Cormier, Trésorier



	Budget	2024	2023
Surplus de l'exercice	(344 049) \$	456 137 \$	464 765 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(3 252 955)	(3 212 899)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>710 362</u>	<u>710 362</u>	<u>606 222</u>
	<u>366 313</u>	<u>366 313</u>	<u>(2 141 912)</u>
Acquisition de frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>(2 654)</u>	<u>(12 663)</u>
	<u>-</u>	<u>(2 654)</u>	<u>(12 663)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET (DETTE NETTE)	366 313	(2 089 110)	(2 154 575)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	<u>-</u>	<u>(5 964 593)</u>	<u>(3 810 018)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	<u><u>366 313</u></u> \$	<u><u>(8 053 703)</u></u> \$	<u><u>(5 964 593)</u></u> \$



	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Clients et autres débiteurs	6 952 119 \$	5 584 580 \$
Fournisseurs et autres créditeurs	(5 111 475)	(4 222 370)
Intérêts encaissés	1 130	11 132
Intérêts versés	<u>(163 376)</u>	<u>(59 279)</u>
	<u>1 678 398</u>	<u>1 314 063</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(3 252 955)</u>	<u>(3 212 899)</u>
	<u>(3 252 955)</u>	<u>(3 212 899)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	445 960	346 695
Dette à long terme	618 000	1 735 000
Remboursement de la dette à long terme	(264 000)	(215 000)
Prêts temporaires	<u>1 618 000</u>	<u>-</u>
	<u>2 417 960</u>	<u>1 866 695</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	843 403	(32 141)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>(9 726)</u>	<u>22 415</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>833 677</u></u> \$	<u><u>(9 726)</u></u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	705 241 \$	111 305 \$
Encaisse affecté	128 436	19 511
Découvert bancaire	<u>-</u>	<u>(140 542)</u>
	<u><u>833 677</u></u> \$	<u><u>(9 726)</u></u> \$



1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Le 1er janvier 2023, en vertu de la Loi concernant la réforme de la gouvernance locale (projet de loi 82), le village de Paquetville, le village de Saint-Isidore, le DSL de la paroisse de Paquetville, le DSL de la paroisse de Saint-Isidore, le DSL de Saint-Sauveur, le DSL de la Paroisse Notre-Dame-des-Érables, le DSL de Maltempec et une partie du DSL de Caraquet ont été regroupés pour devenir la Municipalité des Hautes-Terres. La municipalité est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la municipalité reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière de la municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la municipalité.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la municipalité sont les suivants :

Entité publiant les états financiers

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiant les états financiers. L'entité publiant les états financiers consolidés comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la municipalité et qui sont la propriété de la municipalité ou qui sont contrôlées par elle.

Solde interfonds

Les normes CSP exigent que les états financiers soient consolidés. Tous les soldes inter-fonds ont donc été éliminés dans les états financiers consolidés.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Municipalité des Hautes-Terres le 28 novembre 2023 et par le Ministre des gouvernements locaux le 6 décembre 2023.

Les normes CCSP ne permettent pas que l'excédent ou que le déficit de l'avant dernière année soit inscrit dans les budgets subséquents tel que requis par la Loi sur les municipalités. L'excédent ou le déficit de l'avant dernière année a donc été retiré de l'état consolidés des résultats.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les gains de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les principaux estimés comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La politique de la municipalité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes d'argent affectés aux fonds de réserves et au programme du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) sont présentés séparément.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La municipalité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral et des montants exigibles des fonds propres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des comptes payables et de la dette à long terme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

	Périodes
Améliorations foncières	5 à 40 ans
Bâtiments	40 ans
Routes et rues	20 et 60 ans
Machinerie et équipements	5 à 15 ans
Égoûts sanitaires	60 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

La Municipalité des Hautes-Terres est une municipalité diversifiée qui offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions.

Les services municipaux sont fournis par les services suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la municipalité. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, du service la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Services de transport

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchet solides.

Services de développement économique

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles, incluant la piscine, les arénas, les parcs et terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Évacuation des eaux usées

Cette section est responsable de la fourniture de services d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, les usines de traitement et des lagunes.



3. DÉBITEURS

	2024	2023
Général	346 685 \$	605 488 \$
Gouvernements		
Fonds de Développement des Collectivités du Canada	20 000	350 000
Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux	683 887	145 036
Société de développement régional	-	90 799
TVH à recevoir	<u>126 054</u>	<u>191 341</u>
	<u>1 176 626 \$</u>	<u>1 382 664 \$</u>

4. EMPRUNTS BANCAIRES

La municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 49 305 \$, avec un montant maximal permis de 49 305 \$ au taux préférentiel, dont 44 174 \$ n'était pas utilisé au 31 décembre 2024.

La municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 600 000 \$, avec un montant maximal permis de 1 600 000 \$ au taux préférentiel, dont 151 047 \$ n'était pas utilisé au 31 décembre 2024.

La municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 134 510 \$, avec un montant maximal permis de 134 510 \$ au taux préférentiel, dont la totalité n'était pas utilisée au 31 décembre 2024.

La municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 1 062 000 \$, avec un montant maximal permis de 1 062 000 \$ au taux préférentiel, dont 473 915 \$ n'était pas utilisé au 31 décembre 2024.

La municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 192 590 \$, avec un montant maximal permis de 192 590 \$ au taux préférentiel, dont la totalité n'était pas utilisée au 31 décembre 2024.

5. PRÊT TEMPORAIRE

La municipalité dispose d'un prêt à terme de 918 000 \$ au taux d'intérêt de 5.45 % par année payable en un seul versement annuel, échéant le 2 mars 2025.

La municipalité dispose d'un prêt à terme de 700 000 \$ au taux d'intérêt de 5.45 % par année payable en un seul versement annuel, échéant le 15 mai 2025.



6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2024	2023
Général	1 531 713 \$	1 385 789 \$
Intérêts courus à payer	<u>13 163</u>	<u>10 008</u>
	<u>1 544 876 \$</u>	<u>1 395 797 \$</u>

7. DETTE À LONG TERME

Émission	Intérêt	Échéance	2024	2023
Débetures au fonds de capital et emprunt général				
BI-43	1.35 % - 4.00 %	2028	109 000 \$	134 000 \$
BJ-44	1.25 % - 4.40 %	2028	68 000	84 000
BV-41	2.00 % - 3.35 %	2024	-	36 000
BW-46	1.95 % - 2.95 %	2024	-	10 000
BY-39	0.50 % - 2.60 %	2025	13 000	26 000
BZ-34	0.30 % - 2.95 %	2046	1 370 000	1 419 000
CE-12	4.511 % - 5.245 %	2043	1 521 000	1 595 000
CG-18	3.294 % - 4.463 %	2039	<u>618 000</u>	<u>-</u>
			<u>3 699 000</u>	<u>3 304 000</u>
Débetures au fonds de capital d'égouts				
BR-33	1.65 % - 3.30 %	2032	144 000	160 000
BR-38	1.65 % - 3.30 %	2047	501 000	516 000
BV-42	2.00 % - 3.35 %	2049	120 000	123 000
CE-13	4.511 % - 5.245 %	2038	<u>133 000</u>	<u>140 000</u>
			<u>898 000</u>	<u>939 000</u>
TOTAL DES FONDs			<u>4 597 000 \$</u>	<u>4 243 000 \$</u>

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2025	273 000 \$
2026	269 000 \$
2027	280 000 \$
2028	286 000 \$
2029	230 000 \$



MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 DÉCEMBRE 2024

8. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT		Terrains	Améliorations Foncières	Bâtiments	Routes et Rues	Machinerie et équipements	Égoûts sanitaires	Total 2024	Total 2023
Solde au début		1 169 594 \$	2 422 152 \$	6 838 837 \$	5 026 940 \$	2 083 317 \$	8 019 200 \$	25 560 040 \$	22 347 141 \$
Ajouts:									
Additions nettes durant l'année		24 394	163 012	1 610 591	24 716	833 877	596 365	3 252 955	3 212 899
Solde à la fin		1 193 988	2 585 164	8 449 428	5 051 656	2 917 194	8 615 565	28 812 995	25 560 040
AMORTISSEMENT CUMULÉ									
Solde au début		-	1 043 146	2 251 981	3 644 139	1 577 318	3 110 611	11 627 195	11 020 973
Ajouts:									
Amortissement durant l'année		-	179 835	167 630	98 369	130 874	133 654	710 362	606 222
Solde à la fin		-	1 222 981	2 419 611	3 742 508	1 708 192	3 244 265	12 337 557	11 627 195
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 193 988 \$	1 362 183 \$	6 029 817 \$	1 309 148 \$	1 209 002 \$	5 371 300 \$	16 475 438 \$	13 932 845 \$
Composé de:									
Fonds général		966 295 \$	1 362 183 \$	6 000 442 \$	1 309 148 \$	1 209 002 \$	-	10 847 070 \$	8 765 527 \$
Fonds égouts		227 693	-	29 375	-	-	5 371 300	5 628 368	5 167 318
		1 193 988 \$	1 362 183 \$	6 029 817 \$	1 309 148 \$	1 209 002 \$	5 371 300 \$	16 475 438 \$	13 932 845 \$



9. CONGÉS DE MALADIE ACCUMULÉS

La municipalité offre un congé de maladie qui s'accumule à 1.5 jours par mois pour les employés administratifs à temps plein. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée égale au congé de maladie accumulé.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif non capitalisé était de 113 578 \$ au 31 décembre 2024 (102 525 \$ en 2023).

10. RESPECT DES MODALITÉS D'EMPRUNTS**Emprunt provisoire pour le capital**

Les dettes à long terme du fonds de capital général et du fonds de capital d'égouts ont été approuvées par la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.

La municipalité a les autorisations non utilisées suivantes :

Fonds de capital général

22-0021	100 000 \$
23-0056	1 093 000
24-0005	800 000
24-0030	<u>700 000</u>
	<u><u>2 693 000</u></u> \$

Fonds de capital égouts

15-0079	<u>483 000</u> \$
	<u><u>483 000</u></u> \$



10. RESPECT DES MODALITÉS D'EMPRUNTS (suite)**Emprunt pour le fonctionnement**

Ainsi que le prescrit la Loi sur les municipalités, les emprunts pour financer le fonds général de fonctionnement sont limités à 4 % du budget de la municipalité. Les emprunts pour financer les affaires courantes du fonds d'égouts sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. En 2024, la municipalité ne s'est pas conformé à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet en capital. La municipalité ne s'est pas conformé à cette exigence.

11. RESPECT DE LA LOI SUR LES MUNICIPALITÉS**Solde des fonds de réserves**

Au 31 décembre, le solde du fonds de réserve de fonctionnement égouts est conforme à la limite autorisée qui est de 5 % des dépenses de l'année précédente.

12. EXCÉDENT (DÉFICIT) AU FONDS D'ÉGOUT

La Loi sur les municipalités exige que les excédents (déficit) au fonds d'égouts soient absorbés par un ou plusieurs des budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice suivant. À la fin de l'exercice, l'excédent (déficit) était composé comme suit :

	2024	2023
Excédent de l'année 2024	5 336 \$	- \$
Déficit de l'année 2023	(105 521)	(105 521)
Déficit de l'année 2022	(12 451)	(16 602)
Déficit de l'année 2021	(19 832)	(29 747)
Déficit de l'année 2020	<u>(5 838)</u>	<u>(14 660)</u>
	<u><u>(138 306) \$</u></u>	<u><u>(166 530) \$</u></u>



13. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la municipalité peut être impliqué dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2024, être prédit avec certitude, aucune provision ne figure aux états financiers.

14. ENGAGEMENTS

La municipalité a pris des engagements pour les cinq prochains exercices tel que :

2025	510 008 \$
2026	857 687 \$
2027	52 854 \$
2028	42 854 \$
2029	<u>42 854 \$</u>
	<u>1 506 257 \$</u>

15. INSTRUMENTS FINANCIERS**Politique de gestion des risques**

La municipalité, par le biais de ses outils financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un outil financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La municipalité consent du crédit par le biais des comptes débiteurs dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La municipalité n'exige généralement pas de caution. La municipalité minimise donc les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.



15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un outil financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La municipalité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses outils financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.

Les outils à taux d'intérêt fixe assujettissent la municipalité à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie. La direction est d'avis que la municipalité n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la municipalité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La municipalité est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.



MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2024

16. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Générale	Protection	Transport	Hygiène	Territoire	Récréatif	Égout	Total	Total
								2024	2023
REVENUS									
Mandat d'impôts fonciers	1 130 469 \$	1 493 203 \$	938 493 \$	360 528 \$	258 065 \$	320 612 \$	-	4 501 370 \$	4 131 699 \$
Services à d'autres gouvernements	-	14 194	130 544	-	-	-	-	144 738	133 193
Autres transferts gouvernementaux	-	600 000	11 314	-	-	330 504	577 835	1 519 653	1 474 385
Frais aux usagers - Égouts	-	-	-	-	-	-	281 759	281 759	269 688
Autres revenus - propres sources	151 313	-	-	-	-	-	-	151 313	124 226
	<u>1 281 782</u>	<u>2 107 397</u>	<u>1 080 351</u>	<u>360 528</u>	<u>258 065</u>	<u>651 116</u>	<u>859 594</u>	<u>6 598 833</u>	<u>6 133 191</u>
DÉPENSES									
Salaires et bénéfices	572 010	126 315	330 390	6 347	40 521	29 741	70 000	1 175 324	1 121 792
Biens et services	749 369	1 551 988	733 594	456 597	291 699	205 568	109 142	4 097 957	3 884 712
Amortissement	105 135	182 736	111 003	1 183	-	174 991	135 314	710 362	606 222
Intérêts	28 796	61 239	33 184	-	-	2 441	33 393	159 053	55 700
	<u>1 455 310</u>	<u>1 922 278</u>	<u>1 208 171</u>	<u>464 127</u>	<u>332 220</u>	<u>412 741</u>	<u>347 849</u>	<u>6 142 696</u>	<u>5 668 426</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>(173 528) \$</u>	<u>185 119 \$</u>	<u>(127 820) \$</u>	<u>(103 599) \$</u>	<u>(74 155) \$</u>	<u>238 375 \$</u>	<u>511 745 \$</u>	<u>456 137 \$</u>	<u>464 765 \$</u>



MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2024

Page 22

17. TABLEAU DE LA RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonction- nement Général	Capital Général	Fonction- nement Égouts	Capital Égouts	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Fonction- nement Égouts	Réserve Capital Général	Réserve Capital Égouts	Total 2024	Total 2023
EXCÉDENT PAR FONDS POUR L'EXERCICE SELON LES CCSP	(313 939) \$	257 909 \$	69 224 \$	442 521 \$	-	-	422 \$	-	456 137 \$	464 765 \$
Ajustement à l'excédent (déficit) pour le financement requis										
Surplus (déficit) d'avant dernière année	(60 271)	-	(22 888)	-	-	-	-	-	(83 159)	(33 646)
Remboursement de la dette	(223 000)	223 000	(41 000)	41 000	-	-	-	-	-	-
Dépenses en capital	(37 128)	37 128	-	-	-	-	-	-	-	-
Location camion pompier	(32 045)	32 045	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'amortissement	-	575 048	-	135 314	-	-	-	-	710 362	606 222
Provision pour congé de maladie à ajouter au consolidé	11 052	-	-	-	-	-	-	-	11 052	84 745
	(341 392)	867 221	(63 888)	176 314	-	-	-	-	638 255	657 321
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE AVANT LES EXIGENCES DU CCSP	(655 331) \$	1 125 130 \$	5 336 \$	618 835 \$	-	-	422 \$	-	1 094 392 \$	1 122 086 \$



MUNICIPALITÉ DES HAUTES-TERRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2024

Page 23

18. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECONCILIÉ AU BUDGET CCSP

REVENUS

Mandat d'impôts fonciers	4 492 174 \$	-	\$	-	\$	-	\$	4 492 174 \$
Services à d'autres gouvernements	139 346	-	-	-	-	-	-	139 346
Frais aux usagers - Égouts	-	265 540	-	-	-	-	-	265 540
Autres revenus - propres sources	171 700	-	-	-	-	-	-	171 700
	<u>4 803 220</u>	<u>265 540</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5 068 760</u>

DÉPENSES

Services d'administration générale	848 026	-	105 135	27 825	-	-	-	980 986
Services de protection	1 584 353	-	182 736	59 174	-	-	-	1 826 263
Services des transports	960 815	-	111 003	32 064	-	-	-	1 103 882
Services d'hygiène	453 847	-	1 183	-	-	-	-	455 030
Services de développement économique	299 935	-	-	-	-	-	-	299 935
Services récréatifs et culturels	228 700	-	174 991	2 358	-	-	-	406 049
Paiement en capital	223 000	34 000	-	-	(257 000)	-	-	-
Intérêts sur dette à long terme	121 421	-	-	(121 421)	-	-	-	-
Évacuation des eaux usées	-	205 350	135 314	-	-	-	-	340 664
Paiement location acquisition	32 045	-	-	-	(32 045)	-	-	-
Déficit de l'avant-dernier exercice	51 078	22 888	-	-	(73 966)	-	-	-
Frais d'émission de débentures	-	3 302	-	-	(3 302)	-	-	-
	<u>4 803 220</u>	<u>265 540</u>	<u>710 362</u>	<u>-</u>	<u>(366 313)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5 412 809</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(710 362)</u>	<u>\$</u>	<u>366 313</u>	<u>\$</u>	<u>-</u>	<u>(344 049) \$</u>

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE



19. ÉTATS DES RÉSERVES

	Réserve Fonctionnement Général		Réserve Fonctionnement Égout		Réserve Capital Général	Réserve Capital Égout	Total 2024	Total 2023
ACTIFS								
Encaisse	-	\$	-	\$	16 877	\$	16 877	\$ 16 455
EXCÉDENT ACCUMULÉ								
Actif net au début	-		-		16 455	-	16 455	16 092
Excédent	-		-		422	-	422	363
	<u>-</u>	<u>\$</u>	<u>-</u>	<u>\$</u>	<u>16 877</u>	<u>\$</u>	<u>16 877</u>	<u>\$ 16 455</u>
REVENUS								
Intérêts	-	\$	-	\$	422	\$	422	\$ 363
DÉPENSES								
EXCÉDENT	<u>-</u>	<u>\$</u>	<u>-</u>	<u>\$</u>	<u>422</u>	<u>\$</u>	<u>422</u>	<u>\$ 363</u>



20. SUPPORT DES REVENUS

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
PRESTATION DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Services des incendies	2 114 \$	14 194 \$	6 908 \$
Entretien de routes	<u>137 232</u>	<u>130 544</u>	<u>126 285</u>
	<u>139 346 \$</u>	<u>144 738 \$</u>	<u>133 193 \$</u>
AUTRES REVENUS DE PROVENANCE INTERNE			
Permis et licences	50 300 \$	45 880 \$	40 675 \$
Locations	95 000	53 726	54 937
Intérêts	-	1 130	11 132
Autres revenus de services	<u>26 400</u>	<u>50 577</u>	<u>17 482</u>
	<u>171 700 \$</u>	<u>151 313 \$</u>	<u>124 226 \$</u>



21. SUPPORT DES DÉPENSES

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Services législatifs			
Maire	52 500 \$	47 452 \$	45 000 \$
Conseillers	159 000	144 939	142 806
Autres frais législatifs	22 500	26 258	24 415
Colloque sur le développement et formation	<u>3 000</u>	<u>12 316</u>	<u>7 024</u>
	237 000	230 965	219 245
Administration générale			
Administration	289 406	505 520	524 678
Gestion des finances	147 950	157 802	150 199
Services communs	40 000	53 986	5 794
Autres services d'administration générale	<u>107 670</u>	<u>105 100</u>	<u>73 212</u>
	585 026	822 408	753 883
Autres			
Dépenses réforme municipale	-	45 570	131 745
Congés de maladie courus	-	11 053	84 745
Mauvaises créances	-	208 727	8 000
Amortissement	<u>105 135</u>	<u>105 135</u>	<u>72 779</u>
	105 135	370 485	297 269
Services financiers			
Intérêt sur financement intérimaire	23 000	-	2 048
Frais bancaires et intérêts à court terme	3 000	2 656	-
Intérêt sur la dette à long terme	<u>27 825</u>	<u>28 796</u>	<u>7 552</u>
	<u>53 825</u>	<u>31 452</u>	<u>9 600</u>
	<u>980 986 \$</u>	<u>1 455 310 \$</u>	<u>1 279 997 \$</u>



21. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
SERVICES DE PROTECTION			
Service de police	<u>1 061 514 \$</u>	<u>1 061 514 \$</u>	<u>1 030 597 \$</u>
Service d'incendie			
Administration	20 000	15 082	68 567
Brigade des pompiers	120 000	147 220	93 213
Frais de formation	12 000	11 836	13 578
Bâtiments et équipements	220 000	299 798	265 685
Amortissement	182 736	182 736	113 726
Intérêt sur dette à long terme	<u>59 174</u>	<u>61 239</u>	<u>12 465</u>
	613 910	717 911	567 234
Mesures d'urgence			
Répartition	22 000	19 523	20 356
Mesure d'urgence - autres services	<u>61 828</u>	<u>67 833</u>	<u>-</u>
	83 828	87 356	20 356
Autres services			
Application des arrêtés	26 900	18 086	-
Contrôle des animaux	17 957	15 257	14 610
Collaboration régionale	<u>22 154</u>	<u>22 154</u>	<u>4 376</u>
	<u>67 011</u>	<u>55 497</u>	<u>18 986</u>
	<u>1 826 263 \$</u>	<u>1 922 278 \$</u>	<u>1 637 173 \$</u>



21. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
SERVICES DES TRANSPORTS			
Administration	55 000 \$	70 205 \$	104 570 \$
Services d'ingénierie	64 605	65 680	99 260
Bâtiments et équipements	130 000	105 371	43 088
Chemins et rues	18 812	117 652	128 166
Fossés de drainage et ponceaux	27 020	8 020	11 650
Déneigement	383 263	396 350	351 287
Éclairages des rues	235 000	262 802	221 104
Services relatifs à la circulation	5 500	2 157	12 919
Aéroport de la péninsule	21 978	16 110	13 671
Transport régional	19 637	19 637	17 046
Amortissement	111 003	111 003	101 975
Intérêt sur dette à long terme	<u>32 064</u>	<u>33 184</u>	<u>7 854</u>
	<u>1 103 882 \$</u>	<u>1 208 171 \$</u>	<u>1 112 590 \$</u>
SERVICES D'HYGIÈNE			
Enlèvement et destruction des ordures ménagères	453 847 \$	462 944 \$	477 587 \$
Amortissement	<u>1 183</u>	<u>1 183</u>	<u>1 183</u>
	<u>455 030 \$</u>	<u>464 127 \$</u>	<u>478 770 \$</u>
SERVICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Urbanisme	141 650 \$	141 650 \$	169 909 \$
Développement communautaire et social	50 744	55 156	8 445
Développement économique	76 299	43 685	133 663
Tourisme	31 242	35 229	14 310
Autres - projet	<u>-</u>	<u>56 500</u>	<u>-</u>
	<u>299 935 \$</u>	<u>332 220 \$</u>	<u>326 327 \$</u>



21. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS			
Administration	63 169 \$	64 081 \$	60 640 \$
Centres et salles communautaires	5 000	-	22 896
Patinoires et arénas	-	2 493	29 124
Parcs d'amusement, exposition et foires	12 500	25 260	23 910
Parcs et terrains de jeux	20 000	31 161	48 682
Lieux historiques	-	-	6 253
Autres services récréatifs et culturels	18 031	18 031	22 782
Intérêt sur dette à long terme	2 358	2 441	640
Dons	60 000	53 881	-
Piscine	50 000	40 402	-
Amortissement	<u>174 991</u>	<u>174 991</u>	<u>123 057</u>
	<u>406 049 \$</u>	<u>412 741 \$</u>	<u>337 984 \$</u>
SERVICES D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES			
Administration	35 000 \$	44 007 \$	38 767 \$
Système de raccordement	7 000	5 986	76 970
Épuration et évacuation	72 934	84 201	112 684
Frais bancaires et intérêts	13 000	1 667	3 579
Facturation et perception	52 367	41 563	42 894
Intérêt sur la dette à long terme	25 049	33 393	27 189
Mauvaises créances	-	1 718	-
Amortissement	<u>135 314</u>	<u>135 314</u>	<u>193 502</u>
	<u>340 664 \$</u>	<u>347 849 \$</u>	<u>495 585 \$</u>

